

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/01/2018

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING
BARTHELEMY FATIEN ESTAY VEYLAND GROSSANS DUMERY POULET

POUVOIRS : M THOUVENIN a donné pouvoir à Mme BARTHELEMY

ABSENT : M MEDARD

M GUILHEN a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2018- 01

Prix de l'eau – Surtaxe eau

2/ Délibération n°2018- 02

Prix de l'eau – Surtaxe assainissement

3/ Délibération n°2018- 03

Prix de l'eau – Abonnement part communale

4/ Délibération n°2018- 04

Travaux rue de l'église et rue du Plot – Avenant n°1

5/ Délibération n°2018- 05

Epf Smaf – Convention de mise à disposition immeuble AI154, 2 impasse du Cloître

6/ Délibération n°2018 - 06

Epf Smaf – Convention de mise à disposition immeuble AI198, 2 rue du Plot

7/ Délibération n°2018 - 07

Epf Smaf – Convention de mise à disposition immeuble AI159, rue du Couvent

8/ Délibération n°2018 - 08

CLSH Mozac – Renouvellement de la convention 2018/2019

9/ Délibération n°2018 - 09

Activités périscolaires 2018 – Convention avec l'association des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Clermont Ferrand (association ACTIS)

10/ Délibération n°2018 - 10

Secrétariat de la mairie – Augmentation du temps de travail d'un agent

11/ Délibération n°2018-11

Travaux d'amélioration du réseau informatique et wifi à l'école

12/Délibération n°2018-12

Travaux AEP rue du Gour – Avenant n°1

Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire part d'une information à l'assemblée :

Par courrier du 28 décembre 2017 reçu le 2 janvier 2018, Madame Nathalie Portelli, élue sur la liste « Marsat Ensemble » a informé Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale de la commune.

Conformément aux dispositions figurant à l'article L2121-4 du CGCT, Monsieur le Maire a informé Monsieur le sous-Préfet de cette démission par courrier du 3 janvier 2018.

Par application de l'article L270 du code électoral, cette démission a donné lieu au remplacement suivant qui tient compte de l'ordre de la liste « Marsat Ensemble » :

Monsieur Gilles Michaud qui figure en 15^{ème} et dernière position a décliné la proposition de remplacement de Madame Nathalie Portelli.

La liste « Marsat Ensemble » ne disposant plus de candidats, le conseil municipal sera désormais composé de 14 membres.

1/ Délibération n°2018- 01

Prix de l'eau – Surtaxe eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'étudier chaque année le prix de la redevance communale de l'eau qui s'élève à 0,75 € HT par mètre cube d'eau consommée pour les consommations du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018.

Après analyse des prospectives financières réalisées par Madame ANNETON, adjointe aux finances,

Monsieur le Maire propose que le prix de la redevance communale de l'eau soit maintenu à 0,75 € HT par mètre cube pour les consommations du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- DECIDE de maintenir le prix de la redevance communale de l'eau à 0,75 € HT par mètre cube d'eau consommée pour les consommations du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019

2/ Délibération n°2018- 02

Prix de l'eau – Surtaxe assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'étudier chaque année le prix de la redevance communale de l'assainissement qui s'élève à 1.00 € HT par mètre cube d'eau consommée pour les consommations du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2019

Après analyse des prospectives financières réalisées par Madame ANNETON, adjointe aux finances,

Monsieur le Maire propose que le prix de la redevance communale de l'assainissement soit maintenu à 1,00 € HT par mètre cube pour les consommations du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- DECIDE de maintenir le prix de la redevance communale de l'assainissement à 1,00 € HT par mètre cube d'eau consommée pour les consommations du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019

3/ Délibération n°2018- 03

Prix de l'eau – Abonnement part communale

Monsieur le maire rappelle la mise en place d'un abonnement annuel, part communale, d'un montant de 15 euros par usager facturé à compter du 01/01/15.

Il convient pour l'assemblée de se prononcer quant à l'éventuelle évolution du montant de cet abonnement pour l'année 2018

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- DECIDE de maintenir le prix de l'abonnement annuel part communale à 15 euros par usager facturé pour l'année 2018

4/ Délibération n°2018- 04

Travaux rue de l'église et rue du Plot – Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de la rue de l'église et la rue du Plot réalisés par l'entreprise SER

Il explique que des travaux complémentaires impliquent un avenant au marché tel que :

	<u>Eaux usées</u>	<u>Eau potable</u>	<u>Voirie</u>
<u>Marché initial</u>	20 440 €HT	24 913 €HT	74 130.40 €HT
<u>Montant de l'avenant</u>	- 371 €HT	1 076 €HT	5 800.90 €HT
<u>Nouveau montant du marché</u>	20 069 €HT	24 913 €HT	79 931.30 €HT

Montant total initial : 119 483.40 €HT / 143 380.08 €TTC

Montant total de l'avenant : **6 505.90 €HT / 7 807.08 €TTC**

Montant après avenant : 125 989.30 €HT / 151 187.16 €TTC

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le montant de l'avenant tel que ci-dessus détaillé
- dit que les crédits seront prévus au budget 2018 du budget de la commune et du budget de l'eau et l'assainissement

5/ Délibération n°2018- 05

EpF Smaf – Convention de mise à disposition immeuble AI154, 2 impasse du Cloître

Monsieur le Maire rappelle que l'EpF Smaf a acquis à l'amiable pour le compte de la commune par acte de vente du 28 septembre 2012 un bâtiment situé 2 impasse du Cloître cadastré AI 154.

Afin que la commune puisse effectuer des travaux sur le bâtiment, une convention de mise à disposition entre l'EPF/smaf et la commune est nécessaire. Les biens mis à disposition devront être garantis par la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à la signature de la convention de mise à disposition du bien cadastré AI 154
- charge Monsieur le Maire de faire garantir les biens mis à disposition

6/ Délibération n°2018 - 06

EpF Smaf – Convention de mise à disposition immeuble AI198, 2 rue du Plot

Monsieur le Maire rappelle que l'EpF Smaf a acquis par exercice du droit de préemption urbain au nom de la commune par acte notarié du 4 octobre 2017 un bâtiment situé 2 rue du Plot cadastré AI 198.

Afin que la commune puisse effectuer des travaux d'entretien et de mise en sécurité, une convention de mise à disposition entre l'EPF/smaf et la commune est nécessaire. Les biens mis à disposition devront être garantis par la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à la signature de la convention de mise à disposition du bien cadastré AI 198
- charge Monsieur le Maire de faire garantir les biens mis à disposition

7/ Délibération n°2018 - 07

EpF Smaf – Convention de mise à disposition immeuble AI159, rue du Couvent

Monsieur le Maire rappelle que l'EpF Smaf a acquis à l'amiable au nom de la commune et par acte notarié du 11 octobre 2013 une grange située rue du Couvent cadastrée AI 159.

Afin que la commune puisse effectuer des travaux et en permettre l'usage par des tiers (activités associatives et culturelles), une convention de mise à disposition entre l'EPF/smaf et la commune est nécessaire. Les biens mis à disposition devront être garantis par la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à la signature de la convention de mise à disposition du bien cadastré AI 159
- charge Monsieur le Maire de faire garantir les biens mis à disposition

8/ Délibération n°2018 - 08

CLSH Mozac – Renouvellement de la convention 2018/2019

Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que le centre de loisirs de Mozac accueille les enfants de Marsat.

Les conditions d'accueil des enfants ainsi que les modalités de participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Mozac sont définies à travers une convention arrivée à son terme le 31/12/2017 et son avenant voté par délibération n°2017-57

Il convient donc de la renouveler pour les années 2018 et 2019

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention qui sera annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE les termes du projet de convention entre la commune de Mozac et Marsat et en autorise la signature à Monsieur le Maire

9/ Délibération n°2018 - 09

Activités périscolaires 2018 – Convention avec l'association des étudiants de l'Ecole SIGMA de Clermont Ferrand (association ACTIS)

Monsieur le Maire rappelle l'intervention bénévole des élèves de l'Ecole SIGMA de Clermont-Ferrand auprès des scolaires de Marsat pour l'animation d'ateliers scientifiques au cours des deux précédentes années scolaires.

Cette activité périscolaire ayant été très bénéfique pour les élèves, L'association des étudiants de chimie et de mécanique avancée proposant de renouveler bénévolement leur intervention de janvier à avril,

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de partenariat selon les termes suivants :

Interventions bénévoles
Remboursement par la commune des frais kilométriques des intervenants
Période d'intervention les jeudis de 16h15 à 17h15 du 25 janvier au 5 avril
Public : élèves de CM1 et CM2
Participation forfaitaire des familles de 10€
Mise en place de l'activité soumise à un minimum de 5 enfants inscrits et un maximum de 16 enfants inscrits

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention

Ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent,

Accepte la mise en place de l'activité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association des étudiants de chimie et de mécanique avancée

10/ Délibération n°2018 - 10

Secrétariat de la mairie – Augmentation du temps de travail d'un agent

Monsieur le Maire explique que le volume de travail du poste de Madame Sarah Chevallier, adjoint administratif au secrétariat de la mairie, a considérablement augmenté en raison d'une part, de l'absence pour congé de longue maladie du Garde Champêtre, ainsi que de l'apparition de nouvelles fonctions telles que la gestion du site internet de la commune ou la liaison avec le service ADS de la communauté d'agglomération d'autre part.

Afin de mettre en conformité son temps de travail avec la réalité de son emploi du temps, Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de Madame Sarah Chevallier à compter du 01/03/2018 tel que :

NOM	Prénom	Temps de travail hebdo actuel	Temps de travail hebdo modifié
CHEVALLIER	SARAH	17.5/35è	21/35è

Ce tableau sera soumis à avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui se tiendra le 27 février 2018

Il convient, pour les membres de l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Emet un avis favorable à l'augmentation du temps de travail telle que ci-dessus détaillée à partir du 01/03/2018
- Charge Monsieur le Maire de rédiger tous actes afférents
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018

11/ Délibération n°2018-11

Travaux d'amélioration du réseau informatique et wifi à l'école

Monsieur le Maire explique que, malgré le passage de la fibre optique, la configuration et l'épaisseur des murs des bâtiments de l'école ne permettent pas actuellement un accès stable et rapide à internet.

L'école ayant été équipée de 5 classes numériques, il est indispensable de réaliser les travaux qui régleront les problèmes d'accès internet afin que ces équipements puissent être utilisés de façon optimale par l'équipe pédagogique

La société WIDOME, spécialiste de la solution numérique et WIFI, a réalisé un diagnostic et proposé les aménagements nécessaires pour un montant de :

6 810 €HT soit 8 172.00 €TTC

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, par 13 voix pour et 1 voix contre

- Accepte les aménagements proposés par la société WIDOME pour un montant de 6 810 €HT soit 8 172 €TTC
- Charge Monsieur le Maire de faire réaliser les travaux pendant les vacances scolaires de février
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2018 de la commune

12/Délibération n°2018-12

Travaux AEP rue du Gour – Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle les travaux AEP rue du Gour en cours d'achèvement par l'entreprise SER

Une moins-value étant constatée, un avenant au marché est nécessaire tel que :

<u>Marché initial</u>	22 940.80 €HT	27 528.96 €TTC
<u>Montant de l'avenant</u>	- 2 241.30 €HT	- 2 689.56 €TTC
<u>Montant après avenant</u>	20 699.50 €HT	24 839.40 €TTC

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le montant de l'avenant tel que ci-dessus détaillé

QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur le Maire donne lecture d'une motion qu'il propose d'adresser à Madame la garde des Sceaux pour le **maintien de la Cour d'appel de plein exercice à Riom**.

Les conseillers municipaux votent la motion à l'unanimité des membres présents

2/ Des élèves de l'école de Marsat ont sollicité la mairie pour la constitution d'un **conseil municipal des jeunes**.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réfléchir sur ce sujet pour la séance prochaine. Un groupe de travail composé de Jacques Striffling, Claude Fatien, Anne Veyland et Bastien Poulet est en charge de ce dossier

3/ Monsieur le Maire revient sur le thème des **regroupements de communes** qu'il avait évoqué dans son discours des vœux.

Ces nouveaux territoires restant à définir, tant en termes de définition géographique que d'enjeux et de compétences, il propose aux membres de l'assemblée de constituer un groupe de réflexion sur ce sujet.

Les conseillers municipaux intéressés se signaleront auprès de Monsieur le Maire

4/ Monsieur le Maire informe de la **réouverture du Tennis Club des Pradelles** occupé par 2 courts de tennis de la commune de Châtel-Guyon et 2 courts de tennis de la commune de Volvic

Le restaurant du site « la vache sul toit » sera également ouvert au public à partir du 25 janvier.

5/ Prochaines réunions :

Conseil communautaire : mardi 6 février à 18h30 à Mozac

Conseil municipal : mardi 27 février à 20h

Séance levée à 21h15

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 23/01/2018

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2018- 01

Prix de l'eau – Surtaxe eau

2/ Délibération n°2018- 02

Prix de l'eau – Surtaxe assainissement

3/ Délibération n°2018- 03

Prix de l'eau – Abonnement part communale

4/ Délibération n°2018- 04

Travaux rue de l'église et rue du Plot – Avenant n°1

5/ Délibération n°2018- 05

Epf Smaf – Convention de mise à disposition immeuble AI154, 2 impasse du Cloître

6/ Délibération n°2018 - 06

Epf Smaf – Convention de mise à disposition immeuble AI198, 2 rue du Plot

7/ Délibération n°2018 - 07

Epf Smaf – Convention de mise à disposition immeuble AI159, rue du Couvent

8/ Délibération n°2018 - 08

CLSH Mozac – Renouvellement de la convention 2018/2019

9/ Délibération n°2018 - 09

Activités périscolaires 2018 – Convention avec l'association des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Clermont Ferrand (association ACTIS)

10/ Délibération n°2018 - 10

Secrétariat de la mairie – Augmentation du temps de travail d'un agent

11/ Délibération n°2018-11

Travaux d'amélioration du réseau informatique et wifi à l'école

12/Délibération n°2018-12

Travaux AEP rue du Gour – Avenant n°1

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du mardi 23 janvier 2018

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	Absent excusé
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	Pouvoir à Mme Barthélémy
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	